



Madame, Monsieur, Chers parents et responsable légaux, Chers élèves,

Les procédures d'Orientation et d'Affectation se font en ligne (**INTERNET**) en plusieurs phases.

La première phase d'**ORIENTATION** a commencé :

- ✚ Elle consiste à enregistrer vos intentions en précisant si vous souhaitez :
-La seconde générale et technologie et/ou la seconde professionnelle et/ou le CAP.

Ce service en ligne est accessible par le « **portail Scolarité Services** » pour les parents qui doivent s'y connecter avec leur identifiant et leur mot de passe « **EduConnect** » (en cas de perte, les demander à M. PAILLARD Bastien AED TICE, personne ne ressource du dispositif de l'établissement via **Pronote** (Discussion) ou par mail à l'adresse suivante : bastien.paillard@ac-reunion.fr

Le site « **Educonnect** » vous permet :

- ✚ De demander une (des) voie (s) d'Orientation pour la poursuite de la scolarité de l'enfant.
- ✚ De consulter les réponses du conseil de classe aux demandes formulées.
- ✚ D'accuser réception (intentions d'orientation) et de faire part de votre accord ou désaccord (choix définitifs) suite aux réponses du conseil de classe.
- ✚ Pour vous accompagner dans votre démarche un document de présentation a été mis en ligne via le site du collège de la Montagne.

Aussi, vous trouverez en bas de page **différents guide pour l'enregistrement de vos intentions**.

Ces saisies d'intention d'orientation doivent être réalisées AVANT le 23 février 2024.

Le début des conseils de classe de 3^{ème} du deuxième trimestre aura lieu le lundi 26 février 2024.

Remarque : Si vous rencontrez des difficultés, contactez M. PAILLARD Bastien via **Pronote** (Discussion) ou par mail à l'adresse suivante : bastien.paillard@ac-reunion.fr

Convaincu de tout l'intérêt que vous portez à la scolarité de votre enfant, je vous prie d'accepter Madame, Monsieur, a l'expression de mes sincères salutations.

Le Chef d'établissement
Edouard GOKALSING